

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

ET DU CADRE DE VIE

Délégation régionale de Basse-Normandie



07.05.05/7020

# NEZ DE JOBOURG

## bilan écologique

CENTRE DE RECHERCHES SUR LA VIE RURALE

Université de Caen

Printemps 1981

(2/2)

Etude réalisée sous la direction scientifique de  
Monsieur le Professeur Pierre BRUNET, Directeur du Centre de Recherches  
sur la Vie Rurale à la demande de Monsieur le Délégué régional à  
l'Architecture et à l'Environnement de Basse-Normandie.  
Etude de la végétation : Michel PROVOST, maître-assistant à l'Université  
de Caen  
Etude ornithologique : Gérard DEBOUT, Groupe ornithologique normand

## INTRODUCTION

Le rebord Sud-Ouest du plateau de la Hague porte les restes les plus étendus des paysages de landes qui furent si fréquents en Basse-Normandie au XVIIIe siècle. Les sols et plus encore le vent aux effets desséchants ont contribué à les conserver. Le vent y prend toute sa force car il affronte des falaises hautes d'une centaine de mètres dressées face à l'Océan. Deux caps, les nez de Jobourg et de Voidries, en accidentent le tracé. Aussi n'est-il pas étonnant qu'ils attirent les touristes qui y découvrent les escarpements rocheux, l'étendue marine, les îles anglo-normandes, les vagues tumultueuses et les nuées montant à l'assaut de la presqu'île. Paysage plein de grandeur et digne d'être visité, mais hélas paysage fragile dans certains de ses aspects : le sol mince des pentes fortes dont l'érosion emporte la végétation, la faune d'oiseaux assez exceptionnels qui a besoin du calme pour continuer à le fréquenter et à s'y reproduire.

Les richesses que révèle l'inventaire de ce site naturel et son accessibilité rendent nécessaires non seulement quelques restaurations et quelques interdictions mais également une oeuvre éducative qui, pratiquée par des panneaux et des dépliants, sera la meilleure garantie du respect que doivent témoigner les visiteurs.

S O M M A I R E

	Pages
INTRODUCTION.....	3
A - LA VEGETATION.....	5
I Principales conditions écologiques.....	5
Substrat.....	5
Topographie .....	5
Influence marine.....	7
Influence humaine.....	8
II Les différents types de végétation.....	9
1- zone de balancement des marées.....	9
2- zone soumise à l'influence de l'eau de mer.....	9
3- zone située à quelques mètres au-dessus de l'atteinte directe de la mer .....	9
4- zone située à plus de 10 mètres d'altitude : Pelouse à Armérie ....	11
5- zones ouvertes des pelouses à Armérie.....	13
6- front de la falaise .....	14
7- zone située au bord du ruisseau.....	16
8- zone de forte fréquentation humaine .....	16
Conclusion.....	17
B - L'AVIFAUNE.....	19
I Les espèces marines.....	19
II Les espèces rupestres non marines.....	22
III Les espèces des landes et des pelouses.....	23
IV Les autres espèces nicheuses .....	23
Conclusion .....	24
Propositions de mesures pour le maintien et le développement de l'avifaune .....	25

## A. LA VEGETATION

Les types de végétation et la plupart des espèces présentes sur cette portion de littoral comprenant le Nez de Voidries, l'anse de Seninval et le Nez de Jobourg s'avèrent assez semblables à ce qu'on peut observer sur toute la côte rocheuse du sud-ouest de la Hague.

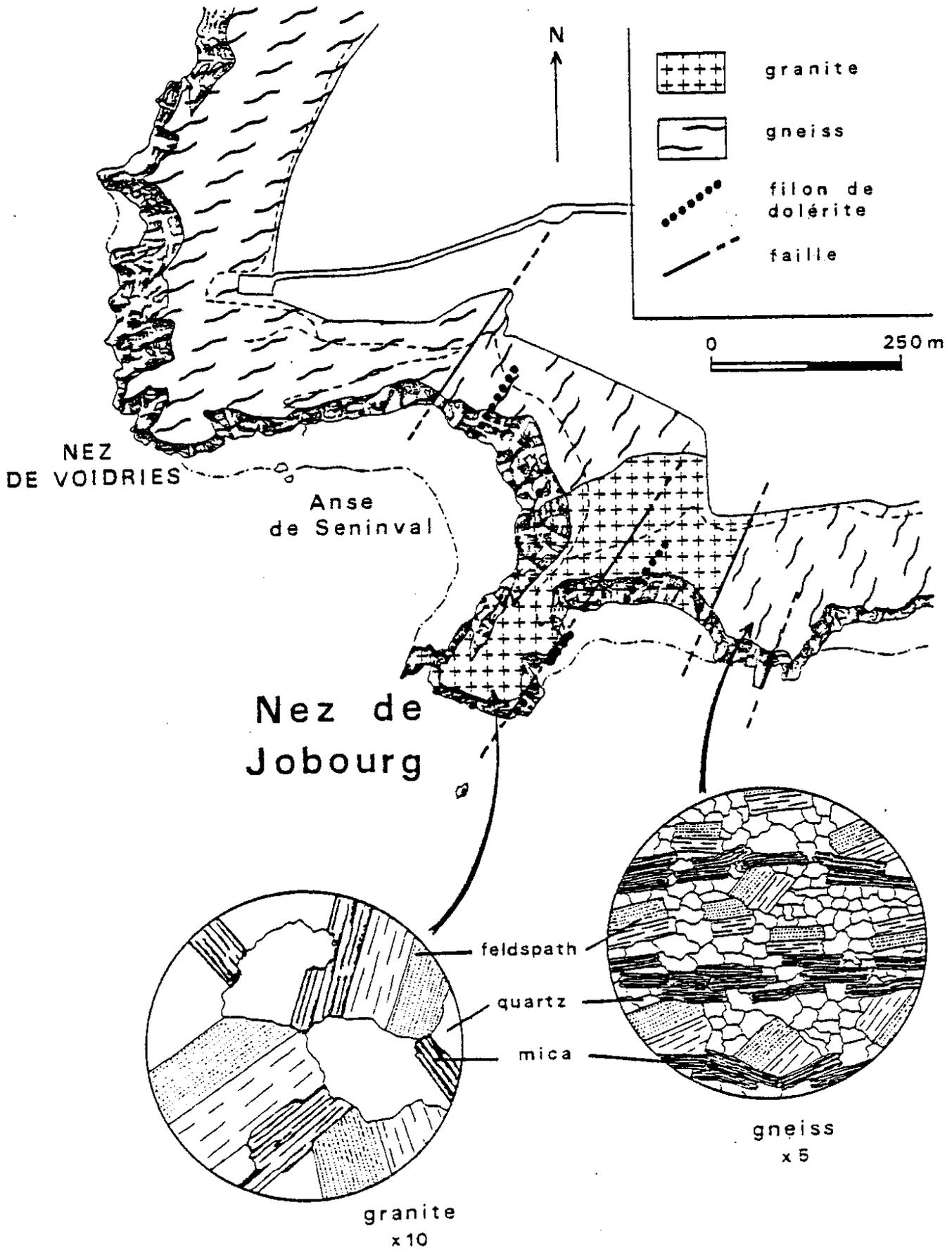
### I. PRINCIPALES CONDITIONS ECOLOGIQUES

Les principales conditions écologiques qui président à leur existence et influencent leur répartition sont les suivantes :

- SUBSTRATS - de nature siliceuse, avec ici essentiellement gneiss et granite. D'un point de vue chimique les sols qui en dérivent se montrent cependant assez riches car la présence de minéraux variés (en particulier feldspaths et micas) permet la libération d'éléments minéraux utiles abondants et divers lors de leur décomposition.

- TOPOGRAPHIE - vigoureuse et liée à l'érosion marine découpant une côte rocheuse, élevée et dure. Les pentes approchent parfois de la verticale, comme à l'extrémité du Nez de Jobourg. Cette topographie accidentée induit les modifications d'un certain nombre d'autres facteurs.

. les substrats et les sols : lorsque la pente est forte les matériaux fins, provenant de la décomposition de la roche, ne peuvent s'accumuler et il ne peut y avoir, en conséquence, de développement de sols. On aura seulement des surfaces rocheuses et des fissures,



peu favorables à la végétation, hormis les Lichens.

Si la pente est comprise entre 20 et 40° on aura soit des éboulis, très instables, sans sol et pratiquement dépourvus de végétation, soit des accumulations, le plus souvent en "coulées", de matériaux plus ou moins fins présentant une relative stabilité et permettant une ébauche de pédogenèse. Sur ces sols squelettiques peuvent cependant s'installer des formations végétales fermées comme des pelouses ou des landes. Notons l'absence quasi-totale des dépôts de head périglaciaire si bien développés en d'autres secteurs du littoral de la Hague.

Dès qu'on a des replats, des vires rocheuses, les matériaux fins peuvent s'accumuler en pellicules minces. On observe alors des sols jeunes, riches chimiquement mais dont le défaut majeur sera une très faible réserve en eau amenant leur rapide assèchement en été.

. les conditions de température; avec une opposition très nette entre les expositions au nord, plus fraîches, et les versants sud, très lumineux, plus chauds et vite asséchés.

- INFLUENCE MARINE - l'érosion affouille le pied de la falaise, rajeunit perpétuellement sa façade et accumule blocs et galets sur l'estran. Au fond des anses abritées on aura par contre dépôt de graviers et sables. Le tout s'avère peu favorable à la végétation, d'autant plus que s'il y a contact direct avec l'eau de mer, cette dernière, fortement chlorurée, entraîne une sélection rigoureuse des espèces.

Le vent marin est à l'origine de la houle et des tempêtes. Les vagues, en se brisant sur les rochers produisent de l'écume qui se résout en une multitude de fines gouttelettes, les embruns, dont l'influence se manifeste fortement jusqu'au sommet de la falaise et gêne le développement de nombreuses espèces végétales terrestres. Au front de la falaise, le vent se trouve renforcé et nuit grandement à la végétation par abrasion, refroidissement en mauvaise saison et assèchement par beau temps (évaporation très accélérée).

La proximité des masses marines amène un radoucissement des températures et une diminution des écarts thermiques. Les gelées sont exceptionnelles. Par contre le printemps se trouve un peu retardé, sauf aux expositions sud bien abritées où, au contraire, la végétation, et particulièrement les annuelles, peut démarrer dès la fin de février.

- INFLUENCE HUMAINE - actuellement, en dehors des cheminements et des aires "point de vue" très fréquentés par les visiteurs, où la végétation pâtit du piétinement, on peut dire qu'elle est peu marquée. Le pâturage extensif, des ovins essentiellement, ne se pratique plus que de façon occasionnelle mais a certainement, il y a quelques décennies, exercé une pression non-négligeable sur la couverture végétale, dont on retrouve d'ailleurs des traces.

Ce pâturage s'accompagnait de brulis réguliers. Les incendies accidentels sévissent toujours, lors des étés secs. Dans les dix dernières années, on enregistre un feu de landes, assez localisé d'ailleurs, vers 1978 au-dessus du Nez de Voidries.

En fonction de ces facteurs et de la sélection qu'ils exercent, la végétation présente différents types bien tranchés et ordonnés suivant l'influence dominante de :

- la mer, entraînant une sorte d'étagement, avec les groupements les plus strictement halophiles à la base et un passage progressif aux végétations continentales vers le haut de la falaise.

- les sols, dont les potentialités végétales sont extrêmement diverses, suivant leur épaisseur et leur degré d'évolution.

## II. LES DIFFERENTS TYPES DE VEGETATION

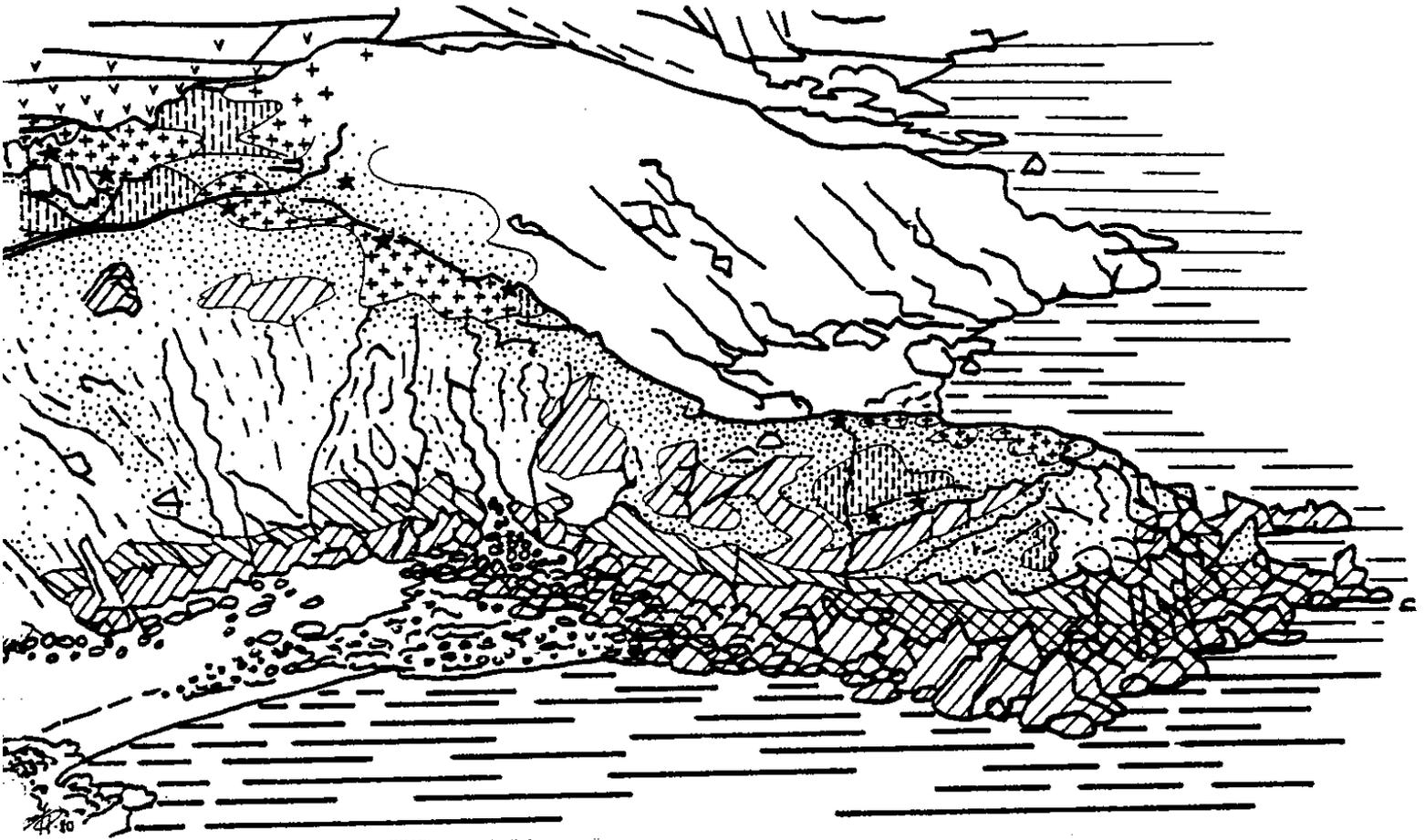
1) dans la zone de balancement des marées, on observe essentiellement des Algues marines fixées sur les rochers. Le nombre des espèces est relativement faible, compte tenu de la violence de la mer battant fréquemment cette côte (houle, forts courants, tempêtes nombreuses, etc.).

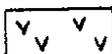
A la limite supérieure, on note les dernières Algues brunes, en particulier *Pelvetia canaliculata*, et les premiers Lichens, encore franchement marins, comme *Lichina pugnata* (en tapis de velours noir) et *Verrucaria maura* (en croute noire recouvrant complètement le rocher).

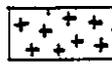
2) au-dessus, dans la zone encore soumise directement à l'influence de l'eau de mer (paquets de mer en cas de tempête à marée haute), on a encore et surtout des Lichens halophiles, comme le *Caloplaca marina* (finement incrustant, un peu pulvérulent, de couleur rouille-orangé).

3) à partir de quelques mètres au-dessus de l'atteinte directe de la mer, on observe les premières plantes supérieures.

En pleine lumière, dans les fissures du pied de la falaise ou parmi les chaos de gros rochers, on entre dans le domaine des chasmo-phytes (plantes de fissures) halophiles (qui aiment ou supportent le sel), groupements végétaux du *Crithmion maritima* avec son chef de file, le *Crithmum maritimum* (ou Criste marine), accompagné de *Spergularia rupicola*, *Limonium binervosum* (= *L. occidentale*), *Beta maritima* (la Betterave sauvage), *Atriplex hastata* (l'Arroche hastée) et du rare *Inula crithmoides*, sur substrat granitique, belle Composée crassulescente (charnue), localisée exclusivement dans la Hague pour toute la Normandie.

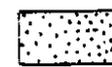


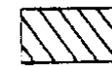
 PRAIRIES ET CULTURES

 LANDES : végétation typique du haut de la falaise, représentant un stade de dégradation, ou de reconquête, de la forêt qui a probablement occupé cette zone avant l'intervention de l'homme. Ces landes sont composées essentiellement d'Ajoncs, l'Ajonc d'Europe, banal, et l'Ajonc de Le Gall, ce dernier étant pratiquement localisé au littoral de la Hague pour toute la Normandie.

 PELOUSES À CARACTÈRE CONTINENTAL : vers le haut de la falaise, entre les étendues de lande, en situation relativement abritée et sur des sols assez profonds, on observe de denses prairies à composition floristique pauvre mais banale : Dactyle, Houque, Agrostide, Flouve, Achillée, etc.

 VIRES ET OUVERTURES À SÉDUM D'ANGLETERRE : sur des replats rocheux ou des trouées des pelouses, sur des sols très minces, on peut voir une végétation rase et clairsemée, avec le Sédum d'Angleterre, accompagné d'une foule de petites espèces annuelles des pelouses sableuses : Canches, Scléranthe, Gnaphales, Pied-d'oiseau, etc.

 PELOUSES À ARMÉRIE : végétation assez dense, herbacée, recevant encore beaucoup d'embruns, installée sur des sols peu épais et non évolués ; les principales espèces sont l'Armérie maritime, le Silène maritime, la Carotte à gomme, l'Euphorbe de Portland, etc.

 ZONE DES ROCHERS À CRISTE MARINE : végétation très discontinue, fixée dans les fissures du rocher et supportant les paquets de mer et les embruns, avec, outre la Criste marine, l'Inule crithmoïde, la Spergulaire des rochers, le Statice occidental, parfois l'Obione, etc.

 ZONES ROCHEUSES À ALGUES ET LICHENS HALOPHILES : c'est la zone de balancement des marées, avec les dernières Algues marines (Pelvétie) et surtout des Lichens montant jusqu'au niveau atteint par des paquets de mer lors des tempêtes (dans l'ordre : *Lichina pygmaea*, *Verrucaria maura* et *Caloplaca marina*). On observe aussi quelques Lichens particuliers sur les parois rocheuses situées plus haut mais recevant encore beaucoup d'embruns : *Ramalina scopulorum*, *Xanthoria aureola*,...

Sur le versant sud du Nez de Jobourg proprement dit, sur des éboulis fins, on note curieusement la présence de belles populations d' *Halimione portulacoides* (l'Obione), plante habituellement caractéristique des prés salés où elle constitue des étendues parfois immenses et quasi-monospécifiques sur les vases ou les tangles.

Dans quelques anfractuosités profondes (fissures, grottes marines comme au Nez de Voidries) ces espèces héliophiles (de lumière) disparaissent pour laisser la place à quelques raretés très spécialisées comme le *Rumex rupestris* (la Doche des rochers), signalé autrefois mais non-revu récemment, ou encore la petite Fougère halophile *Asplenium marinum*.

4) au-dessus, à partir d'une dizaine de mètres d'altitude, en moyenne, et jusqu'au front des falaises, dès que la pente n'excède pas 40° et que des matériaux fins ont pu s'accumuler et se fixer, on passe aux pelouses plus ou moins denses de l' *Armerion maritima*.

Les espèces les plus caractéristiques, aéro-halines (supportant les embruns abondants), sont : *Armeria maritima* (l'Armérie ou Gazon d'Olympe), *Silene vulgaris maritima* (le Silène maritime), *Daucus gummifer* (la Carotte à gomme), *Euphorbia portlandica* et *Festuca coesia* (la Fétuque glauque).

S'y ajoutent de nombreuses compagnes, pour la plupart non spécialement littorales : *Dactylis glomerata congesta* (le Dactyle aggloméré), *Holcus lanatus*, *Festuca tenuifolia*, *Anthoxanthum odoratum*, *Hypochoeris radicata*, *Lotus corniculatus*, *Anthyllis vulneraria*, *Plantago coronopus*, *Jasione montana*, *Thymus serpyllum*, *Polygala vulgaris*, *Rumex acetosa*, *Centaureum erythraea*, *Cerastium vulgatum*, *Galium verum*, etc. et le rarissime *Centaureum scilloides*, espèce à répartition hyper-atlantique et localisée sur le littoral de la Hague pour toute la Normandie.

On note souvent déjà la présence de plantes appartenant plutôt aux landes du front de la falaise : *Teucrium scorodonia* (la Sauge des bois), *Hieracium umbellatum*, *Erica cinerea* (la Bruyère cendrée), *Endymion non-scriptus* (la Jacinthe des bois), *Ulex gallii* (l'Ajonc de le Gall) et même du *Ruscus aculeatus* (le petit Houx) dans des anfractuosités de rochers. Ce sont parfois de véritables lambeaux de lande à Bruyère cendrée, celle-ci se présentant alors en boules modelées par le vent. C'est à ce niveau qu'on trouve le plus souvent le fameux *Sarothamnus scoparius maritimus*, sous-espèce prostrée du Genêt à balais, spéciale aux falaises du littoral atlantique et qui garde son port caractéristique même lorsqu'il est transplanté ou semé à l'intérieur des terres.

Parfois, comme au Nez de Voidries, on a des parois sub-verticales qui descendent jusqu'au *Crithmion* et qui peuvent être recouvertes par des draperies de Lierre.

Les pelouses de l' *Armerion* sont souvent hérissées de pointements rocheux dont les faces sont couvertes de Lichens. Les plus caractéristiques de ce niveau sont le *Xanthoria parietina* et surtout le *Ramalina scopulorum*, ce dernier étant exclusif des parties hautes des falaises littorales.

De nombreuses autres espèces cohabitent sans être spécialement halophiles, se retrouvant sur toutes les parois rocheuses sili- ceuses de l'intérieur des terres. Ce sont principalement : *Parmelia perlata*, *P. conspersa*, *P. saxatilis*, *P. caperata*, *Lecanora parella*, *L. atra*, *Anaptychia fusca*, *Rhizocarpon geographicum*, *Lecidera petraea*, *Candelariella vitellina*, *Xanthoria aureola*, *Pertusaria* sp. pl., etc. Signalons la découverte au Nez de Voidries du rarissime *Teloschistes flavicans* qui n'a été observé que deux fois dans le département de la Manche et il y a bien longtemps.

5) les zones ouvertes des pelouses de l'Armorion (piétinement, pâturage, petits glissements de terrain) et surtout les replats des rochers, ou vires, portent une flore d'une richesse étonnante. Le mince sol squelettique, avec ses faibles réserves en eau, ne permet pas le développement de nombreuses espèces vivaces mais dès le mois d'avril et jusqu'au début de juin, il se trouve complètement recouvert des floraisons multicolores d'une foule de petites annuelles, germées pour la plupart au cours de l'hiver ou du premier printemps et qui disparaîtront aux premières chaleurs estivales.

Parmi les vivaces, signalons les plus caractéristiques de ces biotopes : *Sedum anglicum* qui tapisse de rose vif, étoilé de blanc à la floraison, les sols les plus minces, *S. acre*, beaucoup plus rare, *Scilla autumnalis* qui donne une dernière touche de couleur en août-septembre, *Jasione montana*, *Festuca pruinosa*, *Dactylis glomerata congesta*, etc.

Parmi la foison des annuelles, ou thérophytes, on note bien peu d'espèces vraiment particulières au littoral. On trouve cependant *Bromus ferronii*, *Catapodium marinum*, *Sagina maritima* et *Cochlearia danica*. Le reste fait essentiellement partie du cortège des pelouses silicicoles comme on peut en rencontrer à travers tout le Massif armoricain : *Aira caryophyllea*, *A. praecox*, *Vulpia bromoides*, *V. membranacea*, *Scleranthus annuus*, *Cerastium diffusum*, *C. semidecandrum*, *C. glomeratum*, *Polycarpon tetraphyllum*, *Moenchia erecta*, *Teesdalia nudicaulis*, *Erophila verna*, *Rumex angiocarpus*, *Aphanes microcarpa*, *Ornithopus perpusillus*, *Trifolium arvense*, *T. campestre*, *T. striatum*, *T. glomeratum*, *Lotus subbiflorus* (= *L. hispidus*), *Anagallis arvensis*, *Centaureum capitatum*, *Myosotis discolor*, *M. ramosissima*, *Veronica arvensis*, *Filago minima*, *F. vulgaris*, *Hypochoeris glabra*, etc.

On remarque la présence de bon nombre d'espèces à affinité méditerranéenne mais nettement moins cependant que sur les caps rocheux situés un peu plus au sud, comme celui de Flamanville et surtout ceux du Rozel et de Carteret.

Les chemins pas trop fréquentés présentent une flore particulière, à base de petites plantes prostrées et supportant le piétinement. Les plus remarquables sont : *Anthemis nobilis*, *Plantago coronopus*, *Spergularia rubra*, *Coronopus squamatus*, *Trifolium subterraneum* et surtout *T. suffocatum*.

6) le front de la falaise, occupé essentiellement par des pelouses et des landes, somme toute assez banales sauf exception.

Mis à part quelques pointements rocheux, on peut dire que la pente s'adoucit et que les sols s'épaississent en même temps qu'ils se différencient. Il est probable qu'à l'origine, avant l'intervention humaine, ce niveau de la falaise était occupé par la forêt. Certes une maigre frondaison, très basse du côté de la mer, mais qui peu à peu passait à une véritable forêt, probablement une Chênaie pédonculée - Ormaie. Cette formation se maintenait dans ce biotope inhospitalier grâce à sa cohésion. Lorsque l'homme a abattu quelques arbres, ou défri-ché, ou brûlé, la forêt a très vite régressé pour finalement disparaître presque totalement. En effet, l'arbre isolé est exclu à cause des embruns et de la violence du vent. Ces mêmes conditions ajoutées à l'absence de semenciers à proximité rendent les germinations très aléatoires. L'abri des landes est certainement plus favorable mais là c'est l'incendie, volontaire ou accidentel, qui ramène périodiquement à zéro les quelques velléités de reconquête que pourrait manifester la strate arborée.

Les types de végétation qui occupent actuellement ce niveau sont donc dérivés de la forêt primitive et représentent des faciès de dégradation d'origine humaine.

La dégradation a pu aller jusqu'à la constitution de pelouses, vouées au pâturage et entretenues par celui-ci. Comme cette pratique est en forte régression, les pelouses se sont vite banalisées ; on y note principalement : *Dactylis glomerata*, *Agrostis stolonifera*, *A. canina*, *Holcus lanatus*, *Anthoxanthum odoratum*, *Festuca arundinacea*, *Achillea millefolium*, *Hypochoeris radicata*, *Chrysanthemum leucanthemum*,

*Cirsium vulgare*, *Daucus carota*, *Galium mollugo*, *Euphorbia portlandica*,...

Directement après la déforestation ou encore à la suite d'un long abandon des prairies, on voit la lande s'installer et rapidement gagner du terrain. Les landes à Ericacées ne sont pas représentées ici, à part quelques lambeaux au niveau de l'Armerion.

Par contre, les landes à Ajonc occupent de grandes surfaces. On peut distinguer une lande dominée par l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), banale, et une autre constituée par l'Ajonc de Le Gall (*Ulex gallii*), beaucoup plus remarquable. En effet, l'Ajonc de Le Gall présente une répartition hyper-atlantique. Il se trouve cantonné aux régions littorales atlantiques de l'Europe et en Normandie, exceptée une station très disjointe du côté de Dieppe, on ne le trouve que de Carteret à la Hague. Il est assez abondant dans ce secteur et y constitue donc un élément original des paysages végétaux.

Ces landes à Ajoncs comportent en outre : *Dactylis glomerata*, *Agrostis canina*, *Silene nutans*, *Digitalis purpurea*, *Teucrium scorodonia*, *Pteridium aquilinum*, *Stellaria graminea*, *Endymion non-scriptus*, *Sonchus oleraceus*, *Hypericum humifusum*, *Cuscuta epithymum*, *Euphrasia memorosa*, *Lonicera periclymenum*, *Jasione montana*,... et *Gnaphalium undulatum*, espèce sud-africaine bien naturalisée sur les falaises de la côte ouest du Cotentin.

En vieillissant les landes se trouvent peu à peu gagnées par d'autres espèces arbustives telles que le Prunellier. Cela correspond le plus souvent à une amélioration du sol, bien signalée lorsque les Ronces gagnent du terrain.

Dans les petites valleuses qui découpent le front des falaises, on observe souvent, sur ces sols profonds et plus frais, des Ptéridiaies ou "landes" à Fougère-Aigle (*Pteridium aquilinum*).

Les pointements rocheux voient leurs faces verticales couvertes de Lichens cependant que sur les vires on retrouve les pelouses à annuelles déjà décrites. Certaines larges fissures sont envahies par une flore à tendance saxicole, non spécialement littorale, avec : *Umbilicus pendulinus*, *Asplenium billotii*, *Hypericum linarifolium*, *Jasione montana*, *Cardamine hirsuta*, *Lepidium heterophyllum*, etc.

7) le ruisseau qui occupe la vailleuse majeure séparant le Nez de Voidries du Nez de Jobourg, présente naturellement une végétation bien différente de celle des autres biotopes du site.

Dans l'eau, s'enracinant sur le fond graveleux, on note surtout d'abondantes populations de *Veronica becabunga* (le Cresson de cheval) et d'*Apium nodiflorum* (le Céleri d'eau). En bordure immédiate, on observe le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*) et surtout de très spectaculaires touffes de *Carex paniculata*, perchées sur leur colonne d'humus ou touradon. Le lit majeur est occupé par une dense prairie, dominée par les Joncs (*Juncus effusus*, *J. inflexus*) mais présentant bien d'autres espèces : *Eupatorium cannabinum*, *Lotus uliginosus*, *Festuca arundinacea*, *Hypericum tetrapterum*, *Rumex obtusifolius*,...

8) aux abords des lieux de stationnement ou de forte fréquentation humaine, on remarque quelques espèces particulières, nitrophiles et affectionnant les décombres ou les friches : des rudérales. Certaines sont banales, comme la grande Ortie (*Urtica dioica*) ou la Sisymbre (*Sisymbrium officinale*) ; d'autres sont plus intéressantes, comme les Chardons (*Carduus nutans* et surtout *C. tenuiflorus*) et plus particulièrement le Marrube (*Marrubium vulgare*), plante sub-méditerranéenne actuellement très rare en Normandie.

## CONCLUSION

En conclusion, le site du Nez de Jobourg présente d'un point de vue botanique un intérêt certain. Il n'est pas unique mais le fait qu'il soit bien typique des côtes rocheuses du sud-ouest de la Hague et que sa protection intégrale découle de son statut de grand site national, en font une réserve naturelle idéale. Même si la fréquentation touristique s'accroît encore, la topographie très accidentée, les dangers de chutes très graves -dont le public devra être bien informé- et des végétations comme la lande à Ajoncs éviteront une grande dispersion des nuisances et dégradations inévitables.

Les cheminements, uniquement pédestres, devront donc être bien marqués, voire même entretenus, de façon à minimiser toute tentation à la divagation. L'accès aux pentes rocheuses et éboulis devra être vivement déconseillé ou même barré, avec comme argument dissuasif principal le danger mortel encouru.

Toute cueillette et tout prélèvement zoologique seront interdits : même si une plante ou un insecte peuvent paraître abondants ici, ils n'existent peut-être qu'en quelques points d'un vaste territoire.

L'observation des oiseaux se fera avec le plus grand bénéfice à l'aide de jumelles : ils conserveront ainsi toute la tranquillité souhaitable et seule leur libre activité est intéressante pour un naturaliste.

Le Nez de Jobourg proprement dit sera mis en zone intégralement protégée, essentiellement en raison de son intérêt ornithologique. Il conviendra de rapprocher la limite de l'actuelle réserve du sentier de grande randonnée et d'interdire la descente de l'Etablette (comme elle l'est déjà actuellement), ceci afin de laisser toute la tranquillité nécessaire aux oiseaux, même en dehors de leur période de reproduction.

Certaines zones dégradées du haut de la falaise, comme au Nez de Voidries, aux abords de l'ancien sémaphore, sont envahies de Ronces, Chardons et Orties. Un arrachage sélectif de ces végétaux serait nécessaire. On laisserait en place les bouquets d'Ajonc présents et, après avoir isolé le secteur pour 2 ou 3 ans (enclos de fils barbelés), on sèmerait des graines d'Ajonc (de Le Gall de préférence) afin de reconstituer une lande, végétation la plus en harmonie avec cette partie du site.

D'autres secteurs actuellement dégradés par le piétinement (bord des chemins et surtout larges surfaces sous l'ancien sémaphore) peuvent être restaurés, à condition de respecter les étapes suivantes :

- traçage net du chemin, afin de bien canaliser les visiteurs
- engazonnement des parties à reconstituer, par semis de Graminées (espèces des pelouses de ce niveau, c'est-à-dire Dactyle, Houque, Agrostide, Flouve, Fétuque ovine,...) puis protection temporaire (piquets et cordes à 20 cm du sol, panneaux).

La sélection naturelle et les apports de l'environnement immédiat permettront, avec le temps, la reconstitution d'une pelouse à peu près naturelle.

Michel PROVOST

## B. L'AVIFAUNE

Ce secteur demeure l'un des sites ornithologiques les plus connus de France. Il est avec St Pierre du Mont dans le Calvados, (réserve du Groupe Ornithologique Normand) le plus riche secteur de falaises continentales de Normandie. Nous incluons dans le site ornithologique le littoral continental de l'Etablette au sud à la Pointe du Cul Rond au nord, ainsi que les Bréquets.

L'absence d'observateurs résidents ne permet pas une connaissance approfondie de l'avifaune tout au long du cycle annuel. L'avifaune nicheuse est la mieux connue. Celle-ci comprend 3 groupes d'espèces :

- les espèces marines,
- les espèces rupestres non marines,
- les espèces des landes et pelouses.

### I. LES ESPECES MARINES.

Ce sont les "plus importantes" du secteur. Elles occupent essentiellement :

- la pointe du Nez-de-Jobourg et les îlots proches,
- la côte au Nord du Nez-de-Voidries (Blette Rompue...),

c'est-à-dire les deux plus inaccessibles. Le problème essentiel pour ces espèces est la tranquillité et leur maintien voire leur développement ne sera assuré que par le maintien voire l'extension des interdictions d'accès en période de reproduction (du 15 Mars au 31 Juillet).

L'importance du Nez-de-Jobourg a considérablement décru depuis Canivet (1843) et plusieurs espèces ont disparu depuis cette époque (en raison essentiellement des persécutions) : les 3 espèces d'alcidés (petit pingouin, guillemot de Troïl et macareux moine), le goéland brun et la sterne naine (? renseignement surprenant de Canivet, qui était un observateur compétent) ont disparu.

Se sont maintenus : le cormoran huppé, les goélands argenté et marin, l'huitrier-pie, le pipit maritime. Est apparu le pétrel fulmar.

Il faut noter que le grand cormoran n'a jamais probablement niché sur Jobourg. Nicolau-Guillaumet et Spitz (1960) puis Alamargot (1970) ont à nouveau précisé les différents statuts spécifiques. Le dernier recensement (Debout 1980) date de 1979. Le point remarquable est la relative stagnation des effectifs nicheurs par rapport à l'ensemble normand.

#### 1) le fulmar.

C'est au Nez-de-Jobourg que les premiers fulmars au voisinage d'une falaise bas-normande ont été observés en 1965 (Alamargot 1970 b). A l'heure actuelle, la nidification n'est pas certaines mais de fortes présomptions existent (adultes présents en juillet). Notons que Jobourg au sens large, est le seul site de la Manche où des fulmars posés ont pu être observés.

1 ou 2 individus en vol ou posés sont régulièrement observés au printemps depuis 1970, au Nez-de-Jobourg même ; au Nez-de-Voidries, l'implantation progresse plus rapidement et depuis 1973, date de la première observation, le fulmar voit sa population dépasser désormais 10 individus.

2) le cormoran huppé.

34 à 35 nids ont été recensés en 1979 (près de 60 jeunes s'en sont envolés), ceci pour le Nez-de-Jobourg ; au moins 4 nids d'où se sont envolés plus de 8 jeunes ont été repérés au Nord du Nez-de-Voidries, mais il y en a sans doute plus. Le total d'une quarantaine de couples forme la deuxième colonie normande après Chausey.

3) l'huitrier-pie.

le seul couple nicheur continental de cette espèce, pour la Normandie, se trouve à Jobourg. Un autre couple niche aux Bréquets. Le total pour la Hague est de 3 à 6 couples.

4) le goéland marin.

Son statut est identique à celui de l'espèce précédente : Jobourg, en raison de l'inaccessibilité des lieux, est le seul site normand de nidification continentale pour cette espèce : 1 couple niche à Voidries depuis 1978. Il en existe un autre au sud de l'Etabelle et un aux Bréquets.

5) le goéland argenté.

Environ 30 couples au Nez-de-Jobourg en 1979 et 10 au nord du Nez-de-Voidries, soit un total de 40 couples : ils représentent une des plus petites colonies normandes et les effectifs actuels sont apparemment inférieurs à ceux de 1959.

6) le pipit maritime.

Cette espèce est en considérable régression : un seul couple est désormais connu pour tout le secteur ; l'espèce était autrefois qualifiée d' "abondante" et même "omniprésente".

## II. LES ESPECES RUPESTRES NON MARINES.

Là aussi ont eu lieu des disparitions (et de taille !) : le faucon pèlerin a niché là pour la dernière fois en 1960. Ont disparu également : le pigeon biset et le crave à bec rouge. Jobourg semble être le seul site normand, avec Flamanville, où le grand corbeau se soit toujours maintenu (Debout 1981, à paraître).

### 1) le faucon crécerelle.

1 couple nicheur au Nez-de-Jobourg.

### 2) le pigeon colombin.

La colonisation est très récente et la présence de cette espèce est signalée pour la première fois en 1979 : 2 couples.

### 3) le choucas des tours.

15 couples nicheurs environ.

### 4) le grand corbeau.

1 couple. Depuis quelques années, la nidification échoue régulièrement après la construction du nid, la seule explication vraisemblable est le dérangement croissant dû à une surfréquentation.

### III. ESPECES DES LANDES ET DES PELOUSES.

Ces milieux étant très répandus, les oiseaux qui les habitent sont donc relativement communs. Abondent l'alouette des champs, le pipit farlouse, le coucou, la linotte mélodieuse, le traquet pâtre, le bruant jaune, la locustelle tachetée, la fauvette grisette. L'élément le plus remarquable est la fauvette pitchou : petite fauvette caractéristique des landes armoricaines.

### IV. AUTRES ESPECES NON NICHEUSES.

#### 1) espèces marines.

De nombreuses espèces peuvent être vues depuis le promontoire que constitue Jobourg. Les plus remarquables sont le Fou de Bassan observé régulièrement (il niche à Aurigny) et le petit pingouin présent en toutes saisons. Peut-être nichera-t-il à nouveau à Jobourg, si l'état général de l'environnement s'améliore.

#### 2) espèces terrestres.

2 sont à citer particulièrement : le faucon émerillon, assez souvent observé et le merle à plastron régulier en migration (mois d'avril essentiellement).

CONCLUSION.

Le littoral de la commune de Jobourg et plus particulièrement le secteur Nez-de-Jobourg, Nez-de-Voidries demeure un site ornithologique exceptionnel et ce, malgré les nombreuses disparitions qui ont eu lieu depuis plus d'un siècle. Si l'on se réfère aux espèces marines et rupes- tres : 8 ont disparu, 1 a régressé de façon considérable, 7 espèces se sont plus ou moins maintenues et 2 sont apparues.

Le bilan est donc relativement négatif. Les potentialités du site sont cependant énormes et les déclinés enregistrés ne sont dûs qu'aux actions humaines : persécutions intentionnelles ou dérangements involontaires. Aussi le maintien voire l'accroissement de l'intérêt ornithologique passe-t-il par des mesures de contrôle strict de la fréquentation humaine.

G. DEBOUT

- ALAMARGOT, J. (1970) : Les oiseaux de la Réserve Ornithologique du Nez-de-Jobourg. Thèse Doctorat Vétérinaire. Paris.
- ALAMARGOT, J. (1970 b) : les apparitions du Pétrel fulmar dans le département de la Manche. Cormoran, 1 (3) 105.
- CANIVET, E. (1843) : Catalogue des oiseaux du département de la Manche. St Lô.
- DEBOUT, G. (1980) : Dénombrement des oiseaux marins nicheurs de Normandie. Cormoran 4 (23-24).
- DEBOUT, G. (1981) : Le grand corbeau en Normandie : 1° partie. Cormoran 4 (25-26) à paraître.
- NICOLAU-GUILLAUMET, P., et SPITZ, F. (1960) : Observations ornithologiques dans le Cotentin. Ois. de Fr., 9 (3-4 ; 26) 14-25 et 10 (1 ; 27) 21-38.
- et les documents de l'Inventaire Permanent des Sites Maritimes de Nidification, mené par le Groupe Ornithologique Normand.

PROPOSITIONS DE MESURES DEVANT ASSURER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AVIFAUNE.

- 1) maintien de la réserve de chasse maritime  
extension au Nez-de-Voidries de la réserve de chasse terrestre
- 2) création au Nez-de-Voidries d'une réserve ornithologique analogue à celle du Nez-de-Jobourg (voir carte)  
maintien de la réserve ornithologique du Nez-de-Jobourg, transformation à terme en réserve naturelle.
- 3) maintien des interdictions d'accès en période de reproduction pour la (ou les) réserve (s) ornithologique (s), c'est-à-dire du 1 mars au 31 juillet, sauf pour les visites à caractère scientifique autorisées par le conservateur
- 4) escalade, varappe, deltaplane et descente au pied des falaises interdits
- 5) circulation de tout véhicule interdite (y compris les motos) sur le sentier des douaniers, pose de chicanes à toutes les entrées
- 6) recommandations aux touristes de ne pas quitter les sentiers  
divagation des chats et des chiens interdite.

